



Préavis municipal n° 07 / 2025

Concernant le stand de tir 300 m de Blonay, remplacement de 6 récupérateurs de balles, pour un montant total de CHF 123'000.-

Rapport de la Commission ad hoc

Madame la Présidente
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 07 / 2025 s'est réunie le 2 mai 2025 de 19h00 à 20h00 et s'est constituée comme suit :

		Présences
		02 mai 2025 19h00 à 20h00
Président :	Gilbert Jaunin	x
Rapporteur :	Bertrand Cherix	x
Membres :	Yann Krebs	x
	Julien Décombaz	x
	Anne Chevalley	x
	Tommasima Maurer	x
	Laurent Volper	x
Membre consultatif COFIN :	Pascal Gréverath	x

Préambule

La commission s'est réunie à la salle de réunion du stand de tir de Blonay, Route d'Andix 15, en présence de MM. Gérald Gygli, municipal, Anthony Grand, responsable des bâtiments et Christian Froidevaux, chef des stands de tir de Blonay et de Praz-Hier. La commission les remercie pour les explications fournies.

La réunion débuta par une présentation des installations du stand de tir.

Contexte

Le stand de tir de Blonay, construit en 1926 en remplacement de l'Ancien-Stand fermé en 1921, accueille deux sociétés de Blonay organisatrices de tirs hors service ainsi que les 3 Abbayes de Blonay et, depuis 2017, les 3 Abbayes de Saint-Légier-La Chiésaz.

Les sociétés d'Abbayes sont généralement des sociétés anciennes, vaudoises, qui organisent un tir annuel, bisannuel ou trisannuel sur une courte période (un ou deux jours). Une des Abbayes de Blonay est la troisième plus ancienne du canton de Vaud.

Le tir hors service comprend les tirs militaires obligatoires, le tir fédéral en campagne (plus grande fête de tir au monde, plus de 135000 tireurs en 2024), les cours de jeunes tireurs (les jeunes formés à Blonay ont régulièrement des titres vaudois, romands et suisses), l'entraînement et la participation aux concours prévus par les sociétés faïtières cantonales et fédérales.

La loi fédérale sur le tir hors service oblige les communes à mettre à disposition des tireurs une ligne de tir communale ou intercommunale. Le stand de Vevey – Gilamont a fermé et le stand de



Villeneuve est saturé. Il ne pourrait pas accueillir les quelques 250 tireurs astreints aux tirs militaires obligatoires du stand de Blonay.

Au milieu des années 1980, la Municipalité de Blonay a demandé à la Société Militaire de désigner une commission technique pour l'assainissement du stand de tir de Blonay. La transformation, effectuée en 1992, a consisté par une insonorisation intérieure, l'installation d'un système de marquage électronique des coups tirés et la pose de nouveaux pare-balles extérieurs. En 1996, la pose de tunnels a permis une réduction importante du bruit lors du départ du coup. Ensuite, un assainissement de la bute derrière les cibles, par l'extraction des balles enterrées, a été suivi par la pose des récupérateurs de balles. C'est le remplacement de ces derniers qui fait l'objet de ce préavis.

Analyse

Récupérateurs de balles

Les récupérateurs de balles actuels posés à la fin des années 1990 présentent des défauts majeurs. Un des récupérateurs avait des fuites par sa face avant et a subi une réparation de fortune afin de terminer la saison de tir 2024.



Les récupérateurs actuels, illustrés ci-dessus, montés sur des rondins en bois, ne répondent plus aux normes en vigueur pour le tir hors service. Une autorisation provisoire d'utilisation a été accordée jusqu'au 31 octobre 2025. Cela a permis d'obtenir des devis et de planifier les travaux. L'entreprise fournisseuse des nouveaux récupérateurs est Leu & Helfenstein AG à St-Erhard. Il faut dire, sans chauvinisme particulier, que les entreprises actives dans les installations de tir et homologuées au niveau international sont suisses.

Un exemple d'installation de récupérateurs de l'entreprise en question est représenté ci-dessous (vue avant et arrière)





L'entretien primaire de cette installation peut être exécuté par le chef de stand. Les débris de balles sont classés comme déchets spéciaux. La prudence est de mise lors de leur récupération. Ces installations doivent être contrôlées tous les 5 à 8 ans. Cela augmentera leur durée de vie et minimisera les coûts de maintenance. Un contrat d'entretien sera signé avec l'entreprise fournisseuse. Aucune participation financière du canton ou de la confédération n'est possible puisqu'il s'agit d'un remplacement.

Uniformisation des plans de fermetures des stands tir de la Commune

Cela peut paraître étrange de voir ce sujet de fermeture de deux stands de tir en complément du remplacement des récupérateurs de balles.

Il y a plus de 400 serrures fermant les portes des bâtiments communaux. Changer toutes ces serrures à la fois serait fastidieux. Procéder par étape permet de se familiariser avec le logiciel de commande et de corriger les défauts éventuels.

Les stands de tir communaux seront les premiers bâtiments à être équipés de ces nouveaux cylindres.

Conclusions

Ainsi, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, *à l'unanimité, d'adopter* les conclusions de la Municipalité, comme suit :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement des 6 récupérateurs de balles du stand de tir 300 m de Blonay ;
- De lui accorder à cet effet un montant total de 123 000 CHF.,

Blonay, le 13 mai 2025

Pour la Commission

Le Président

M. Gilbert Jaunin

Le Rapporteur

M. Bertrand Cherix